

Réf : DCM/2015/n° 112/ 7.1/09.12/3

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	27	29

Date de la convocation : 27/11/2015
Date de l'affichage : 03/12/2015

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze,

Le NEUF DECEMBRE à 17 H 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

PRESENTS :

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Rachida Bouteiller, Fabrice Labarussias, Cédric BONATO, Amandine Jacinto, Stéphane PIGNAN.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Guillaume BER à Cédric BONATO

Alexandra BONNET à Fabrice LABARUSSIAS

OBJET :

BUDGET PRIMITIF 2016

BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME

Rapporteur : Noémie CLAUDEL

Secrétaire de séance : Claude LAURIE

Il est rappelé au conseil municipal que :

- L'article L2312-2 du Code Général des Collectivités locales précise que « les crédits sont votés par chapitre et, si le conseil municipal, en décide ainsi, par article
- L'instruction budgétaire et comptable M14 précise que « Le conseil municipal à la possibilité d'opter pour le vote d'une ou plusieurs opérations en section d'investissement. »

Aussi est- il proposé au conseil municipal :

- D'adopter pour le budget annexe OFFICE de TOURISME, le budget primitif 2016 :
 - Par chapitre au niveau de la section de fonctionnement
 - Par articles au niveau de la section d'investissement
- D'adopter le budget primitif 2016 de l'OFFICE de TOURISME qui peut se résumer comme suit
 - **Dépenses de fonctionnement : 392 502 €**
 - 011 – Charges à caractère général : 137 670 €
 - 012 – Charges de personnel, frais assimilés : 221 115 €
 - 67 – Charges exceptionnelles : 10 000 €
 - 042 – Opérations d'ordre (amortissements) : 3 717 €

- 014 – Atténuation de produits : 20 000 €
- **Recettes de fonctionnement : 392 502 €**
 - 70 – Produits des services, du domaine... : 2 850 €
 - 73 – Impôts & Taxes : 196 000 €
 - 74 – Subventions d'exploitation : 193 652 €
- **Dépenses d'investissement**
 - 2183 matériel de bureau... : 300 €
 - 2184 – mobilier : 1 417 €
 - 2188 – autres immos : 2 000 €
- **Recettes d'investissement**
 - 28188 – autres amortissements : 3 717 €

Le conseil municipal est invité à délibérer

Le conseil municipal, après débat et l'unanimité :
- adopte le budget primitif 2016 de l'Office de Tourisme



Le Maire,
Pierre Maumejean

Certifié exécutoire compte tenu des :
- date de transmission à la Préfecture : 11/12/2015
- date d'affichage : 11/12/2015